



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/49/L.25
17 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 89 de l'ordre du jour

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Algérie* : projet de décision

Convention sur la diversité biologique

L'Assemblée générale,

a) Se félicite de la convocation de la première réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, qui doit se tenir à Nassau (Bahamas) du 28 novembre au 9 décembre 1994;

b) Invite le Secrétariat exécutif de la Convention, par le biais de la Commission du développement durable, à lui faire rapport, à sa cinquantième session, au titre du point intitulé "Environnement et développement durable", sur les résultats obtenus lors de ladite réunion.

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine.